

AAF Boston Common US Sustainable Equities

Publication des produits sur le site Web



Résumé

Objectif d'investissement durable et DNSH

Le Compartiment suit une stratégie d'investissement durable multithématique. Le portefeuille sera composé de sociétés exposées à trois thèmes durables à long terme, à savoir (i) le changement climatique et le renouvellement de la Terre, (ii) l'inclusion et l'autonomisation et (iii) la santé et le bien-être de la communauté. Dans le cadre du changement climatique et du renouvellement de la Terre, le Compartiment cherche à obtenir un impact environnemental positif en investissant principalement dans des sociétés dont les activités tendent à une économie zéro carbone.

L'objectif d'investissement durable du Compartiment est de s'aligner sur l'Accord de Paris de 2015, dans lequel les gouvernements mondiaux s'engagent à limiter la hausse de la température mondiale à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. En outre, dans le cadre de son objectif d'investissement socialement durable, le Compartiment investit dans des sociétés contribuant positivement aux solutions sociales.

Pour définir l'univers d'investissement durable, une approche « réussite-échec » reposant sur un ensemble de critères est mise en œuvre. Le principe « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) est toujours appliqué à l'ensemble de l'univers d'investissement et est intégré en tenant compte des indicateurs d'incidence négative énumérés dans le Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022.

Stratégie d'investissement

Le Gestionnaire d'investissement externe intègre l'analyse ESG à chaque étape de son processus d'investissement : dans la sélection initiale de l'univers investissable, dans le processus de génération d'idées, dans la phase d'analyse des titres par le biais d'une recherche détaillée sur les sociétés, en identifiant les leaders et les retardataires, et dans la phase de construction du portefeuille.

Le processus d'investissement intégré commence par l'examen de l'univers initial sur la base de considérations ESG et financières. Outre ces exclusions absolues, le Gestionnaire d'investissement externe exclura les sociétés qui ne respectent pas ses Directives ESG globales. Le département de recherche ESG du Gestionnaire d'investissement externe a élaboré un processus de recherche exclusif au cours des dernières décennies afin d'évaluer les caractéristiques durables d'un large éventail de sociétés mondiales. Au-delà de l'examen initial de l'univers investissable, le processus de recherche du Gestionnaire d'investissement externe repose sur une démarche ascendante et fondamentale. Le Gestionnaire d'investissement externe a élaboré une « liste de surveillance » dynamique qui s'appuie sur les données fondamentales des équipes ESG et des analystes financiers. Appliquant des critères d'exclusion ESG, le Gestionnaire d'investissement externe examine les risques importants et les opportunités qui affectent les sociétés d'un secteur spécifique. L'équipe ESG présente l'analyse des enjeux importants dans chaque secteur, mettant en évidence les problèmes émergents, les meilleures pratiques, les risques et les opportunités. Elle compare également les leaders et les retardataires de référence dans chaque secteur, en fournissant des idées aux analystes financiers. De la même manière, les analystes financiers utilisent leur expérience et leur expertise dans le secteur mondial pour générer des idées spécifiques aux titres dans leurs secteurs, en surveillant les participations et les actions candidates tout en suivant les dynamiques sectorielles et de marché. Le Gestionnaire d'investissement externe associe l'analyse ascendante rigoureuse de l'analyste financier à la compréhension globale du profil ESG de la société. Grâce à cette analyse financière et ESG intégrée, la liste de surveillance est réduite à une liste de priorités.

L'équipe de gestion de portefeuille s'appuie sur les noms figurant sur la liste de priorités pour créer un portefeuille diversifié. En utilisant les actions qui ont été examinées et approuvées par les deux équipes, le gestionnaire de portefeuille construit le portefeuille. Le Gestionnaire d'investissement externe évalue les risques et opportunités financiers et ESG et privilégie l'achat des sociétés qui ont une forte exposition aux revenus (> 50 %) aux trois thèmes durables à long terme mentionnés ci-dessus. Le Gestionnaire d'investissement externe recherche des sociétés qui sont des leaders en matière de durabilité, avec des pratiques responsables et des produits ou services innovants. Toutefois, afin de constituer un portefeuille diversifié, le Gestionnaire d'investissement externe peut également investir dans des sociétés de haute qualité qui respectent les directives ESG globales du Gestionnaire d'investissement externe ou vont au-delà, mais qui ne sont pas encore leaders en matière de développement durable. Dans ce cas, le Gestionnaire d'investissement externe vise à augmenter le profil de durabilité des participations en actions en incitant la direction des sociétés en portefeuille à améliorer leurs politiques et leurs opérations par le biais du Gestionnaire d'investissement externe qui prend des mesures pour engager les actionnaires de manière active. Le Gestionnaire d'investissement externe utilise plusieurs approches dans son engagement auprès des actionnaires, notamment le dialogue actif, le vote par procuration et d'autres stratégies sectorielles telles que l'analyse comparative publique ou l'amélioration des normes du secteur afin de

généraliser une dynamique ESG positive. À cet égard, le Gestionnaire d'investissement externe aligne ses intérêts sur ceux de la société.

Proportion d'investissement

Le Compartiment investit au moins 90 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme « éligibles » selon le processus d'investissement durable en place, c'est-à-dire des investissements définis comme durables. L'analyse durable exclusive du Gestionnaire d'investissement externe couvre 100 % des investissements durables. Les investissements durables comprennent un minimum de 50 % d'actifs avec des objectifs environnementaux et 15 % avec des objectifs sociaux. Des investissements ayant un objectif environnemental sont effectués dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Surveillance de l'investissement durable

Le Gestionnaire d'investissement externe évalue l'exposition d'une société aux trois thèmes durables à long terme susmentionnés au cours de la phase d'analyse des investissements. Le Gestionnaire d'investissement externe utilise une méthodologie exclusive pour déterminer l'alignement de la société sur les thèmes de durabilité. L'exposition aux thèmes sera évaluée et publiée de manière trimestrielle. En outre, le Gestionnaire d'investissement externe déterminera dans quelle mesure les participations répondent aux indicateurs de durabilité afin d'évaluer leur candidature à un investissement dans le Compartiment. Le respect de ces critères est déterminé au cours de l'analyse d'investissement et réévalué trimestriellement par le Gestionnaire d'investissement externe. Enfin, le Gestionnaire d'investissement externe évaluera l'alignement du Compartiment avec l'Accord de Paris de 2015 à l'aide de contrôles automatisés pour garantir le respect des listes de restrictions.

Sources des données et traitement

Le Gestionnaire d'investissement externe et la Société de gestion font appel au fournisseur de données externe ISS pour obtenir des données permettant de mesurer le niveau de réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment. Il est fait appel à ISS pour mesurer l'alignement du Compartiment avec l'Accord de Paris ainsi que la contribution positive aux solutions sociales du Compartiment à l'aide de la solution de données Sustainable Development Goals Overall Social Score (Score social global relatif aux objectifs de développement durable). En outre, le Gestionnaire d'investissement externe a développé un processus de recherche exclusif pour évaluer les caractéristiques durables des sociétés. Le processus de recherche comprend une recherche interne exclusive, soutenue et complétée par une recherche tierce. ISS, MSCI, Moody's, RepRisk et Sustainalytics comptent parmi les fournisseurs de services externes utilisés pour les données relatives à la durabilité. La Société de gestion fait appel au fournisseur de données externe Sustainalytics pour évaluer les caractéristiques de durabilité des composants du Compartiment.

La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe ont mis en place un processus rigoureux de sélection des fournisseurs de données. Après la sélection, la Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe continuent d'entretenir un dialogue permanent avec les fournisseurs de données sur la qualité des données, les sociétés pour lesquelles des données sont disponibles et la nécessité de données supplémentaires pour appuyer les décisions d'investissement. La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe assurent l'accès aux données sources via les portails Web des fournisseurs de données ou dans leurs systèmes de gestion de données respectifs alimentant les outils d'analyse appropriés.

Recherche raisonnable

La Société de gestion effectue des recherches raisonnables pour la sélection et le suivi des stratégies gérées en externe. Les équipes Recherche raisonnable en gestion (RRG) et ESG effectuent activement des recherches raisonnables sur les actifs sous-jacents du Compartiment. Pour toutes les stratégies, les analystes RRG évaluent l'engagement et la transparence du Gestionnaire d'investissement externe en matière d'investissement durable. Ils évaluent également dans quelle mesure et à quelles étapes les critères ESG sont intégrés dans les stratégies d'investissement et effectivement pris en compte dans le processus d'investissement et le portefeuille. L'analyse approfondie de la Société de gestion est basée sur une « approche 5-P » : Parent, Personnes, Processus, Portefeuille et Performances. Chacun des aspects ci-dessus est évalué et conduit à une évaluation finale de la stratégie. Dans le cadre du processus de surveillance, l'équipe RRG examine la performance de la stratégie sur une base mensuelle pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style d'investissement du portefeuille. En outre, les analystes RRG prennent part à des réunions trimestrielles avec les gestionnaires de portefeuille pour discuter des performances et transactions récentes afin de surveiller l'alignement avec la philosophie d'investissement et de durabilité initialement sélectionnée.

L'équipe ESG assiste l'équipe RRG dans l'examen du processus et des méthodologies du Gestionnaire d'investissement externe lorsqu'elle examine les questions ESG et de durabilité. L'équipe ESG surveille les caractéristiques et la performance du Compartiment et de ses investissements sous-jacents par rapport à l'objectif et aux indicateurs d'investissement durable. L'équipe ESG est également responsable de l'examen et de la mise à jour périodiques des listes d'exclusion. L'équipe s'assure également de la bonne compréhension et de la bonne mise en œuvre des exigences réglementaires en matière de finance verte sur l'ensemble de la gamme de produits.

Le principe « ne pas causer de préjudice important » (« Do No Significant Harm » DNSH) est intégré en tenant compte des indicateurs d'incidence négative énumérés dans le Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Le Compartiment prend en compte tous les indicateurs d'incidence négative énumérés dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 qui s'appliquent aux sociétés en portefeuille. En outre, le Compartiment prend en compte le PAI n° 4 dans le Tableau 2 de l'Annexe 2, applicable aux sociétés en portefeuille, relatif aux investissements dans des sociétés sans initiatives de réduction de leurs émissions de carbone. Le Compartiment tient également compte du PAI n° 15 du Tableau 3 de l'Annexe 1, applicable aux sociétés en portefeuille, relatif à l'absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le Compartiment tient compte des incidences négatives de ses investissements sur la société et l'environnement par le biais d'une combinaison de décisions de gestion de portefeuille, d'engagement et d'exclusion des émetteurs associés à une conduite ou des activités controversées.

Tableau 1		
1	Émissions de GES	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
2	Empreinte carbone	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
3	Intensité des émissions de GES des sociétés en portefeuille	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
5	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
6	Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
7	Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
8	Rejets dans l'eau	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
9	Rapport déchets dangereux et déchets radioactifs	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Exclusion
11	Manque de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
12	Écart de rémunération entre les sexes non ajusté	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
13	Diversité des genres du conseil d'administration	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exclusion
Tableau 2		
4	Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
Tableau 3		
15	Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales, aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, y compris les principes et droits énoncés dans les 8 conventions « fondamentales » visées par la Déclaration de

l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail (couvrant les sujets considérés comme des principes et droits fondamentaux au travail, par exemple la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'occupation) et à la Charte internationale des droits de l'homme.

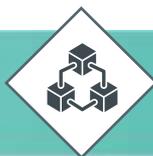


Objectif d'investissement durable du produit financier

Le Compartiment suit une stratégie d'investissement durable multithématique. Le portefeuille sera composé de sociétés exposées à trois thèmes durables à long terme, à savoir (i) le changement climatique et le renouvellement de la Terre, (ii) l'inclusion et l'autonomisation et (iii) la santé et le bien-être de la communauté. Dans le cadre du changement climatique et du renouvellement de la Terre, le Compartiment cherche à obtenir un impact environnemental positif en investissant principalement dans des sociétés dont les activités tendent à une économie zéro carbone.

L'objectif d'investissement durable du Compartiment est de s'aligner sur l'Accord de Paris de 2015, dans lequel les gouvernements mondiaux s'engagent à limiter la hausse de la température mondiale à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Le Compartiment vise à atteindre une température de portefeuille cumulée inférieure à 2 °C, en utilisant le fournisseur de données externe ISS et, en particulier, ses données d'alignement de scénario basées sur le scénario de développement durable de l'Agence internationale de l'énergie. L'approche utilisée est basée sur trois scénarios climatiques fournis par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) dans son rapport World Energy Outlook 2019. Le rapport présente trois scénarios : le Scénario de développement durable (SDD), le Scénario de politique déclarée (SPD) et le Scénario de politique actuel (SPA). À chaque scénario sont associés un budget carbone défini et la prévision d'augmentation de la température en 2050 en conséquence. Chaque scénario est lié à un budget carbone. Un budget carbone spécifie la quantité de carbone fossile qui peut être brûlée dans le monde entier pour rester en dessous d'une température définie. Le budget carbone change en fonction du scénario. Par exemple, pour rester dans les limites du SDD, il est nécessaire de réduire la quantité de carbone brûlé par rapport aux scénarios qui prévoient une augmentation significative de la température, à savoir le SPA. Le Compartiment s'appuie sur la voie du Scénario de développement durable qui est entièrement alignée sur l'Accord de Paris en maintenant la hausse des températures mondiales à « bien en dessous de 2 °C et en poursuivant les efforts pour la limiter à 1,5 °C ». L'approche est conforme aux attentes du Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission en matière de scopes GES, de calculs et de méthodologies de trajectoires. En outre, dans le cadre de son objectif d'investissement socialement durable, le Compartiment investit dans des sociétés contribuant positivement aux solutions sociales. Pour définir l'univers d'investissement durable, une approche « réussite-échec » reposant sur un ensemble de critères est mise en œuvre. Le principe DNSH est toujours appliqué à l'ensemble de l'univers d'investissement.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les objectifs durables suivis par le Compartiment.



Stratégie d'investissement

Description de la stratégie

Le Gestionnaire d'investissement externe intègre l'analyse ESG à chaque étape de son processus d'investissement : dans la sélection initiale de l'univers investissable, dans le processus de génération d'idées, dans la phase d'analyse des titres par le biais d'une recherche détaillée sur les sociétés, en identifiant les leaders et les retardataires, et dans la phase de construction du portefeuille. Lors de la phase de construction du portefeuille, l'objectif du Gestionnaire d'investissement externe est de construire un portefeuille diversifié de sociétés présentant des profils ESG solides qui s'alignent sur trois thèmes durables à long terme, à savoir le changement climatique et le renouvellement de la Terre, l'inclusion et l'autonomisation, ainsi que la santé et le bien-être de la communauté.

Le processus d'investissement intégré commence par l'examen de l'univers initial sur la base de considérations ESG et financières (par exemple, l'implication de l'entreprise dans la fabrication d'armes, les jeux d'argent, l'alcool, le tabac, l'extraction de charbon). Outre ces exclusions absolues, le Gestionnaire

d'investissement externe exclura les sociétés qui ne respectent pas ses Directives ESG globales. Le département de recherche ESG du Gestionnaire d'investissement externe a élaboré un processus de recherche exclusif au cours des dernières décennies (soutenu et complété par des recherches d'acteurs tiers) afin d'évaluer les caractéristiques durables d'un large éventail de sociétés mondiales.

Au-delà de l'examen initial de l'univers investissable, le processus de recherche du Gestionnaire d'investissement externe repose sur une démarche ascendante et fondamentale. Le Gestionnaire d'investissement externe a élaboré une « liste de surveillance » dynamique qui s'appuie sur les données fondamentales des équipes ESG et des analystes financiers. Appliquant des critères d'exclusion ESG, le Gestionnaire d'investissement externe examine les risques importants et les opportunités qui affectent les sociétés d'un secteur spécifique. L'équipe ESG présente l'analyse des enjeux importants dans chaque secteur, mettant en évidence les problèmes émergents, les meilleures pratiques, les risques et les opportunités. Elle compare également les leaders et les retardataires de référence dans chaque secteur, en fournissant des idées aux analystes financiers. De la même manière, les analystes financiers utilisent leur expérience et leur expertise dans le secteur mondial pour générer des idées spécifiques aux titres dans leurs secteurs, en surveillant les participations et les actions candidates tout en suivant les dynamiques sectorielles et de marché. Le Gestionnaire d'investissement externe associe l'analyse ascendante rigoureuse de l'analyste financier à la compréhension globale du profil ESG de la société. Grâce à cette analyse financière et ESG intégrée, la liste de surveillance est réduite à une liste de priorités.

L'équipe de gestion de portefeuille s'appuie sur les noms figurant sur la liste de priorités pour créer un portefeuille diversifié. En utilisant les actions qui ont été examinées et approuvées par les deux équipes, le gestionnaire de portefeuille construit le portefeuille. Le Gestionnaire d'investissement externe évalue les risques et opportunités financiers et ESG et privilégie l'achat des sociétés qui ont une forte exposition aux revenus (> 50 %) aux trois thèmes durables à long terme mentionnés ci-dessus (c'est-à-dire que le Gestionnaire d'investissement externe les qualifie de « Fournisseurs de solutions »). Le Gestionnaire d'investissement externe recherche des sociétés qui sont des leaders en matière de durabilité, avec des pratiques responsables et des produits ou services innovants. Toutefois, afin de constituer un portefeuille diversifié, le Gestionnaire d'investissement externe peut également investir dans des sociétés de haute qualité qui respectent les directives ESG globales du Gestionnaire d'investissement externe ou vont au-delà, mais qui ne sont pas encore leaders en matière de développement durable. Ainsi, les sociétés présentant une exposition inférieure à 50 % aux trois thèmes durables à long terme mentionnés ci-dessus et qui présentent des profils ESG moyens mais en amélioration (c'est-à-dire que le Gestionnaire d'investissement externe les qualifie de « Dynamique ESG ») ainsi que les sociétés présentant une exposition inférieure à 50 % aux trois thèmes durables à long terme mentionnés ci-dessus et qui affichent des profils ESG leaders par rapport au groupe sectoriel (c'est-à-dire que le Gestionnaire d'investissement externe les qualifie de « Leaders ESG ») sont également prises en compte pour les investissements. Dans ces cas, le Gestionnaire d'investissement externe vise à augmenter le profil de durabilité des participations en actions en incitant la direction des sociétés en portefeuille à améliorer leurs politiques et leurs opérations, et ce grâce à des mesures pour engager les actionnaires de manière active. Le Gestionnaire d'investissement externe utilise plusieurs approches dans son engagement auprès des actionnaires, notamment le dialogue actif, le vote par procuration et d'autres stratégies sectorielles telles que l'analyse comparative publique ou l'amélioration des normes du secteur afin de générer une dynamique ESG positive. À cet égard, le Gestionnaire d'investissement externe aligne ses intérêts sur ceux de la société.

Bonne gouvernance

Dans le cadre de sa « bonne politique de gouvernance », la Société de gestion du Compartiment identifie les sociétés qui ne respectent pas les bonnes pratiques de gouvernance. Les sociétés qui ne suivent pas des pratiques de bonne gouvernance sont exclues de l'univers d'investissement initial du Compartiment. La source de données utilisée pour tous les critères mentionnés ci-dessous et pour définir le test réussite-échec en matière de gouvernance de la Société de gestion est Sustainalytics.

Composant S FDR	Indicateur	Critères d'exclusion	Description
Structure de gestion saine	Pacte mondial des Nations Unies - Principe 10	Statut Liste de surveillance et Non conforme	Le Principe 10 du Pacte mondial des Nations Unies est lié à la lutte contre la corruption et les actes de corruption et stipule que les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la corruption.

	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, les sujets suivants sont abordés : irrégularités comptables, corruption et actes de corruption, pratiques anticoncurrentielles, sanctions et composition du conseil d'administration.
Relations avec les collaborateurs	Pacte mondial des Nations Unies Principes 3, 4, 5 et 6	Statut Liste de surveillance et Non conforme	Les Principes 3, 4, 5 et 6 du Pacte mondial des Nations Unies sont liés aux conditions de travail. Ces principes stipulent que les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'occupation.
	Évaluation des controverses sociales	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, les sujets suivants sont inclus : liberté d'association, travail des enfants/forcé, santé et sécurité, relations communautaires, respect des droits humains, normes de travail, discrimination et harcèlement.
Conformité fiscale	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, l'évitement fiscal et l'évasion fiscale sont pris en compte.
Rémunération du personnel	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, la rémunération est prise en compte.

Le Gestionnaire d'investissement externe estime que des mécanismes de transparence et de responsabilité solides devraient conduire à une meilleure gestion des risques et opportunités ESG. Le Gestionnaire d'investissement externe évalue les investissements potentiels sur la base de questions liées, notamment, à la propriété et au contrôle, à la structure du conseil d'administration, à la diversité du conseil d'administration, aux pratiques salariales, comptables et fiscales, aux pratiques politiques et de lobbying et à l'engagement des parties prenantes. Le Gestionnaire d'investissement externe examine les politiques, telles que les codes de conduite et les politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption, ainsi que l'infrastructure de conformité pour évaluer les pratiques de gouvernance. Le Gestionnaire d'investissement externe examine l'historique et le schéma de comportement des entreprises sur la période de cinq ans qui précède et évalue les mesures prises pour remédier aux controverses en matière de gouvernance.

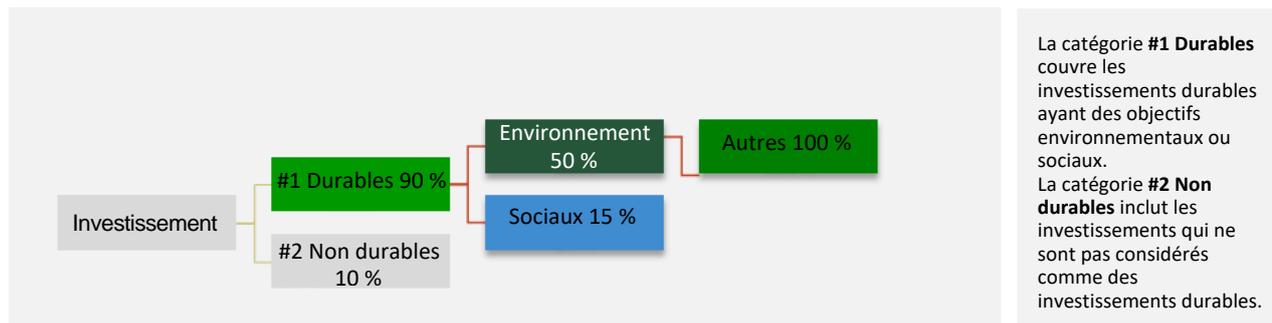


Proportion des investissements

Le Compartiment investit au moins 90 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme « éligibles » selon le processus d'investissement durable en place, c'est-à-dire des investissements définis comme durables (#1 Durables). L'analyse de durabilité exclusive du Gestionnaire d'investissement externe couvre 100 % des investissements « #1 Durables » Les investissements « #1 Durables » comprennent un minimum de 50 % d'actifs avec des objectifs environnementaux et 15 % avec des objectifs sociaux. Des investissements ayant un objectif environnemental sont effectués dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Jusqu'à 10 % des investissements ne sont pas alignés sur ces caractéristiques (#2 Non durables). Le terme « #2 Non durables » inclut les instruments dérivés, les dépôts bancaires à vue, y compris les espèces détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment. Ils sont utilisés à des fins d'investissement ou de couverture comme technique de gestion efficace de portefeuille. La proportion et l'utilisation d'investissements considérés comme non durables n'affectent pas la réalisation de l'objectif d'investissement durable, car ces investissements n'ont pas d'incidence sur cet objectif. En outre, il n'est appliqué de mesures de protection environnementales ou sociales minimales qu'aux investissements sous-jacents, le cas échéant. La nature de ces actifs ne compromet pas les objectifs durables poursuivis par le

Compartiment. Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce Compartiment est disponible dans le prospectus de ce Compartiment.



Surveillance de l'objectif d'investissement durable

Le Gestionnaire d'investissement externe évalue l'exposition d'une société aux trois thèmes durables à long terme susmentionnés au cours de la phase d'analyse des investissements. Le Gestionnaire d'investissement externe utilise une méthodologie exclusive pour déterminer l'alignement de la société sur les thèmes de durabilité. L'exposition aux thèmes sera évaluée et publiée de manière trimestrielle. En outre, le Gestionnaire d'investissement externe déterminera dans quelle mesure les participations répondent aux indicateurs de durabilité afin d'évaluer leur candidature à un investissement dans le Compartiment. Le respect de ces critères est déterminé au cours de l'analyse d'investissement et réévalué trimestriellement par le Gestionnaire d'investissement externe. Enfin, le Gestionnaire d'investissement externe évaluera l'alignement du Compartiment avec l'Accord de Paris de 2015 à l'aide de contrôles automatisés pour garantir le respect des listes de restrictions.



Méthodologies

La réalisation des objectifs d'investissement durable est obtenue en investissant dans des titres finançant des activités économiques qui contribuent de manière significative aux objectifs environnementaux et/ou sociaux mentionnés ci-dessus. Pour définir l'univers d'investissement durable, une approche « réussite-échec » reposant sur un ensemble de critères est mise en œuvre. Aucun autre critère que ceux mentionnés ci-dessous n'est utilisé pour définir la nature d'investissement durable d'un investissement. Le principe DNSH est toujours appliqué à l'ensemble de l'univers d'investissement. Pour être éligibles à l'univers d'investissement, les émetteurs doivent remplir au moins l'un des critères mentionnés ci-dessous :

- Avoir un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le critère est obtenu auprès du fournisseur de données externe ISS et distingue les catégories suivantes d'objectifs des émetteurs : « aucun objectif », « objectif peu ambitieux », « objectif ambitieux », « objectif engagé fondé sur la science (SBT) », ou « objectif approuvé foncé sur la science (SBT) » en fonction de l'existence et de la qualité de leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les émetteurs non éligibles incluent les émetteurs « Aucun objectif ».
- Être en phase avec le Scénario de développement durable (SDD) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour la période analysée complète (jusqu'en 2050). Le critère est obtenu auprès du fournisseur de données externe ISS et identifie l'année au cours de laquelle les émissions de carbone futures estimées par la société cessent de se conformer au budget estimé de l'émetteur en matière d'émissions de carbone, qui doit correspondre au SDD de l'AIE. Les émetteurs non éligibles incluent ceux qui ne sont pas alignés sur le SDD de l'IEA jusqu'en 2050.
- Avoir un score net positif agrégé des solutions sociales ODD par rapport aux objectifs de développement durable. Le critère provient du fournisseur de données externe ISS. Ce critère évalue l'impact global et agrégé du portefeuille de produits d'un émetteur sur la réalisation des objectifs sociaux. Pour les émetteurs privés, le score ODD de solutions ne prend en compte que les scores d'objectifs les plus distincts, c'est-à-dire le score positif le plus élevé et/ou le score négatif le plus faible, en fonction de l'impact positif ou négatif sur les objectifs sociaux. Le score

ODD de solutions est calculé comme la somme des scores d'objectif positifs les plus élevés et négatifs les plus faibles et se situe sur une échelle de -10,0 à 10,0. Les émetteurs non éligibles incluent le score négatif et neutre.

- Le Gestionnaire d'investissement externe et la Société de gestion conviennent d'une trajectoire d'engagement avec la société qui pourrait conduire à remplir un ou plusieurs de ces critères (par exemple, l'engagement SBTi) dans un délai raisonnable.



Sources des données et traitement

Le Gestionnaire d'investissement externe et la Société de gestion font appel au fournisseur de données externe ISS pour obtenir des données permettant de mesurer le niveau de réalisation de l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

- Il est fait appel à ISS pour mesurer l'alignement du Compartiment avec l'Accord de Paris. La solution de données d'alignement des scénarios d'ISS, basée sur le scénario de développement durable de l'Agence internationale de l'énergie, est utilisée. La solution de données est basée sur trois scénarios climatiques fournis par l'Agence internationale de l'énergie (AIE). L'AIE propose différents scénarios, y compris le Scénario de développement durable (SDD). À chaque scénario sont associés un budget carbone défini et l'augmentation de la température en 2050 en conséquence. Un budget carbone spécifie la quantité de carbone fossile qui peut être brûlée dans le monde entier pour rester en dessous d'une température. La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe mesurent la réalisation de l'alignement avec l'Accord de Paris à l'aide du scénario SDD, qui est entièrement aligné sur l'Accord de Paris.
- Il est fait appel à ISS pour mesurer la contribution positive aux solutions sociales du Compartiment à l'aide des données de score social global des objectifs de développement durable. La solution mesure les impacts positifs et négatifs des portefeuilles de produits et de services des entreprises en matière de durabilité. La solution suit une approche thématique qui englobe différents objectifs de durabilité distincts, en utilisant les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies comme cadre de référence. L'objectif de la solution est d'évaluer dans quelle mesure les entreprises exploitent les opportunités existantes et émergentes pour contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux de durabilité en proposant des produits et services innovants avec un impact positif sur la vie réelle.

En plus de l'utilisation des solutions de données susmentionnées :

- Le Gestionnaire d'investissement externe a développé un processus de recherche exclusif pour évaluer les caractéristiques durables des sociétés. Le processus de recherche comprend une recherche interne exclusive, soutenue et complétée par une recherche tierce. ISS, MSCI, Moody's, RepRisk et Sustainalytics comptent parmi les fournisseurs de services externes utilisés pour les données relatives à la durabilité. Dans la mesure du possible, l'équipe s'appuiera sur diverses sources de données pour corroborer les informations ou révéler les données manquantes, ce qui permettra d'améliorer la précision et la qualité des données.
 - Points de données ESG : les principaux fournisseurs de données auxquels le Gestionnaire d'investissement externe fait appel sont MSCI et Moody's. Une fois recueillies, les données quantitatives sont intégrées dans un rapport de recherche ESG écrit dans un format standard.
 - Controverses : dans le cadre du suivi continu des controverses, le Gestionnaire d'investissement externe se réfère aux données des fournisseurs externes (Moody's, MSCI et RepRisk), ainsi qu'aux nouvelles alertes et données recueillies dans le cadre des activités d'engagement.
 - Climat : le Gestionnaire d'investissement externe s'appuie principalement sur le fournisseur de données ISS pour les données climatiques. Les données provenant d'autres fournisseurs (tels que Moody's et MSCI) sont également utilisées.
 - Implication des produits : les données relatives à l'implication des produits sont recueillies auprès de Moody's, MSCI et Sustainalytics.
- La Société de gestion fait appel au fournisseur de données externe Sustainalytics pour évaluer les caractéristiques de durabilité des composants du Compartiment. La Société de gestion fait appel à Sustainalytics pour les scores de risque ESG, les controverses, l'implication des produits et l'alignement avec les normes internationales (par exemple, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales).

La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe ont mis en place un processus rigoureux de sélection des fournisseurs de données. Après la sélection, la Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe continuent d'entretenir un dialogue permanent avec les fournisseurs de données sur la qualité des données, les sociétés pour lesquelles des données sont disponibles et la nécessité de données supplémentaires pour appuyer les décisions d'investissement. La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe assurent l'accès aux données sources via les portails Web des fournisseurs de données ou dans leurs systèmes de gestion de données respectifs alimentant les outils d'analyse appropriés.



Limitations aux méthodologies et aux données

Les méthodologies et les données utilisées présentent les limites suivantes :

- **Qualité des données** : l'approche du Gestionnaire d'investissement externe repose sur une analyse qualitative des caractéristiques de durabilité d'une entreprise. La méthodologie est soumise à des limitations, notamment la dépendance à la qualité des données fournies par les sociétés en portefeuille ou les fournisseurs de recherche tiers.
- **Couverture** : l'équipe d'analystes ESG du Gestionnaire d'investissement externe ne dispose pas d'une main-d'œuvre suffisante pour couvrir l'ensemble de l'univers d'investissement et il existe des limites méthodologiques. En outre, en ce qui concerne les fournisseurs de données externes, bien que le nombre d'entreprises couvertes par les fournisseurs de données ait considérablement augmenté au fil du temps et que ce nombre continue à augmenter, il peut arriver qu'une entreprise spécifique ne soit pas évaluée par eux. En effet, soit le fournisseur de données ne couvre pas l'entreprise en question, soit l'entreprise n'a pas fourni les données nécessaires à une évaluation appropriée par le fournisseur de données.
- **Écart dans les scores** : le Gestionnaire d'investissement externe obtient ses données auprès de différents fournisseurs de données qui ont des méthodologies différentes pour évaluer la performance ESG. Le résultat de leur évaluation est dans une certaine mesure subjectif et incohérent.
- **Données estimées** : tous les points de données ne sont pas des données rapportées et certaines des données utilisées sont des estimations. Par exemple, dans le cas des notations climatiques ou ESG, certains des calculs les plus techniques reposent sur des estimations (par exemple, alignement avec l'Accord de Paris)



Recherche raisonnable

La Société de gestion effectue des recherches raisonnables pour la sélection et le suivi des stratégies gérées en externe. Les équipes Recherche raisonnable en gestion (RRG) et ESG effectuent activement des recherches raisonnables sur les actifs sous-jacents du Compartiment.

- L'équipe RRG identifie et sélectionne des stratégies d'investissement externes de haute qualité et surveille l'univers des stratégies approuvées. L'équipe d'analystes RRG se concentre sur tous les éléments liés à l'investissement et à la durabilité d'une stratégie d'investissement, tels que l'organisation, l'équipe, l'investissement, la construction de portefeuille, le processus, l'historique de suivi, etc. Les rapports de recherche RRG incluent une recherche raisonnable approfondie en matière de durabilité et un score de durabilité distinct.
Pour toutes les stratégies, les analystes RRG évaluent l'engagement et la transparence du Gestionnaire d'investissement externe en matière d'investissement durable. Ils évaluent également dans quelle mesure et à quelles étapes les critères ESG sont intégrés dans les stratégies d'investissement et effectivement pris en compte dans le processus d'investissement et le portefeuille. Cette analyse est réalisée au moyen d'un questionnaire envoyé via la plate-forme exclusive de la Société de gestion, Deeligenz, ainsi que lors de réunions avec les professionnels impliqués dans la stratégie (par exemple, les gestionnaires de portefeuille, les analystes financiers, les analystes ESG, l'équipe de gestion, etc.). L'analyse approfondie de la Société de gestion est basée sur une « approche 5-P » :

Parent, Personnes, Processus, Portefeuille et Performances. Chacun des aspects ci-dessus est évalué et conduit à une évaluation finale de la stratégie.

Dans le cadre du processus de surveillance, l'équipe RRG examine la performance de la stratégie sur une base mensuelle pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style d'investissement du portefeuille. L'équipe RRG est transparente et surveille régulièrement le portefeuille de la stratégie déléguée. Les notations ESG et autres caractéristiques durables des actifs sous-jacents du portefeuille sont surveillées régulièrement. En outre, les analystes RRG prennent part à des réunions trimestrielles avec les gestionnaires de portefeuille pour discuter des performances et transactions récentes afin de surveiller l'alignement avec la philosophie d'investissement et de durabilité initialement sélectionnée. Pour se préparer à la réunion, les analystes RRG envoient un questionnaire de surveillance à l'aide de la plate-forme exclusive de la société de gestion, Deeligenz, avec des questions relatives au portefeuille, à la performance et à la durabilité. Au cours des entretiens, le Gestionnaire d'investissement externe précise s'il y a eu des changements au sein de l'équipe et des processus. Les analystes et les gestionnaires d'investissement discutent également de leurs récents engagements et des étapes clés de la période. En outre, les analystes RRG surveillent tous les événements importants susceptibles d'affecter les gestionnaires de portefeuille délégués, par exemple en ce qui concerne leurs investissements, leurs analystes financiers et ESG, leurs processus d'investissement, leur capacité d'engagement. Chaque changement peut avoir une incidence sur la notation de la stratégie sur la base des 5-P, ce qui peut entraîner une modification des notations de la stratégie, y compris le score de durabilité.

- L'équipe ESG assiste l'équipe RRG dans l'examen du processus et des méthodologies mis en place par le Gestionnaire d'investissement externe lorsqu'elle examine les questions ESG et de durabilité. L'équipe ESG fournit des commentaires qualitatifs pendant la phase de sélection du mandat et soutient l'équipe RRG tout au long de son processus d'analyse, en utilisant l'approche « 5-P » susmentionnée. En outre, au cours de la phase de suivi, l'équipe ESG surveillera les caractéristiques et la performance du Compartiment par rapport à l'objectif d'investissement durable initialement défini. L'équipe ESG surveillera également les investissements sous-jacents du Compartiment par rapport à l'objectif global d'investissement durable, ainsi que les indicateurs de durabilité pour toutes les participations du Compartiment. Si une participation est identifiée comme ne satisfaisant pas aux caractéristiques de durabilité du Compartiment, l'équipe ESG examinera la question plus en détail en menant une analyse interne. Si l'équipe ESG considère que le risque est négligeable, elle peut permettre au Gestionnaire d'investissement externe de maintenir sa position dans la participation. En outre, l'équipe ESG est chargée d'examiner périodiquement les listes d'exclusion, d'évaluer la pertinence des dernières informations ESG concernant les sociétés soumises à des restrictions et de mettre à jour les listes en conséquence, ajustant ainsi les portefeuilles. L'équipe ESG s'assure également de la bonne compréhension et de la bonne mise en œuvre des exigences réglementaires en matière de finance verte, comme le SFDR, les RTS ou la Taxonomie sur l'ensemble de la gamme de produits. Enfin, l'équipe ESG est responsable de la classification durable de la gamme de produits de la Société de gestion. Dans l'ensemble, l'équipe ESG joue un rôle très transversal dans l'organisation de la Société de gestion, car les questions ESG sont au cœur de sa stratégie d'investissement.



Politiques d'engagement

Dans le cadre de son modèle économique de conseil par délégation, la Société de gestion délègue la responsabilité de l'engagement aux Gestionnaires d'investissement externes sélectionnés. Toutefois, la Société de gestion ne délègue pas toutes les activités de gestion et est responsable du vote par procuration. Le Gestionnaire d'investissement externe peut jouer le rôle de conseiller et guider la Société de gestion sur les questions spécifiques qu'elle aborde avec des sociétés spécifiques. La décision finale pour le vote par procuration revient à la Société de gestion, même lorsqu'elle reçoit des conseils.

L'engagement actif est une partie importante et intégrée du processus d'investissement du Gestionnaire d'investissement externe. Plusieurs méthodes d'engagement sont utilisées pour mieux comprendre, exposer et améliorer les divulgations, les politiques et les pratiques des sociétés en portefeuille :

- Dialogue soutenu : la forme d'engagement la plus courante du Gestionnaire d'investissement externe consiste à dialoguer de manière durable avec les entreprises sur la manière dont les questions ESG et de durabilité sont intégrées dans les pratiques commerciales fondamentales. L'objectif premier consiste à mieux comprendre la gouvernance des entreprises en matière de durabilité, y compris la supervision au niveau du conseil d'administration et les liens entre la rémunération et les performances. Les dialogues se concentrent généralement sur les politiques globales de

développement durable, l'alignement sur les normes internationales, la réponse et les solutions aux controverses, la définition d'objectifs et de buts ambitieux et à long terme en matière de développement durable ainsi que des informations solides et pertinentes pour la société.

- Engagement collaboratif avec les investisseurs (sous forme de déclarations et de courriers destinés aux investisseurs) : le Gestionnaire d'investissement externe sélectionnera les engagements collaboratifs à mener en s'appuyant sur l'examen des risques et opportunités ESG ainsi que sur le caractère adéquat ou non de l'émission pour un groupe plus large de parties prenantes.
- Vote par procuration : en votant par procuration, le Gestionnaire d'investissement externe veille à soutenir les propositions d'actionnaires qui se concentrent sur le respect des droits humains, l'égalité des sexes et des races, une approche proactive du risque climatique et la gestion environnementale. Les directives de vote pour les propositions de gestion préconisent une culture d'entreprise éthique, transparente et responsable. La Société de gestion vote pour le Compartiment, mais le Gestionnaire d'investissement externe joue un rôle de conseil et guide la Société de gestion en cas d'engagement continu avec une société. La Société de gestion reste maîtresse de sa décision en dernier ressort.
- Processus de déclaration et d'établissement de règles en matière de politique publique : le Gestionnaire d'investissement externe se mêle également de politique publique à l'échelle mondiale lorsque la politique existante ou proposée : (1) restreint directement ou indirectement les droits des actionnaires ; (2) facilite notre accès à des déclarations ESG d'entreprises standardisées et améliorées aux fins de la prise de décision en matière d'investissement ; ou (3) offre une possibilité d'améliorer fondamentalement la gestion ESG ou la durabilité.
- Travailler avec des organismes de normalisation pour développer de meilleurs indicateurs clés de performance ou métriques ESG.
- Réaliser une analyse comparative des entreprises sur un problème spécifique : Le Gestionnaire d'investissement externe peut mettre en place un engagement avec les sociétés évaluées visant à tirer des enseignements des sociétés les plus performantes et à exiger des améliorations de la part des sociétés les moins performantes. Le Gestionnaire d'investissement externe établit un cadre d'engagement sur trois ans afin de hiérarchiser les ressources et de promouvoir l'efficacité.

Si une société émettrice n'est pas disposée à s'engager directement ou si le dialogue est bloqué, le Gestionnaire d'investissement externe recherche d'autres modes d'engagement, par exemple :

- Les déclarations publiques lors des assemblées générales annuelles ou le dépôt de propositions aux actionnaires (sur certains marchés) : Chaque année, en cas de blocage du dialogue ou de réticence à dialoguer, le Gestionnaire d'investissement externe dépose des propositions d'actionnaires auprès d'un groupe restreint de sociétés américaines. Ces propositions abordent des questions telles que (sans s'y limiter) la répartition des genres au sein du conseil d'administration ou la diversité raciale, le changement climatique, les droits de l'homme, la divulgation des dons aux partis politiques et le lobbying, ainsi que certaines questions spécifiques au secteur.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Politique d'engagement du Gestionnaire d'investissement externe à l'adresse <https://bostoncommonasset.com>



Réalisation de l'objectif d'investissement durable

Aucun indice spécifique lié aux ESG n'a été désigné pour ce Compartiment. Ceci étant dit, l'approche du Compartiment est conforme aux attentes du Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission en matière de scopes GES, de méthodologies de calcul et de trajectoires.